Comment rejoindre Nebulae, et en partir ?

- Devenir bénévole, ou membre actif
- Devenir utilisateur·trice

Devenir bénévole, ou membre actif

Cet article est en cours de construction: c'est un des enjeux actuels de Nebulae. Nous sommes preneurs de tout retour constructifs ou proposition d'amélioration à ce sujet !

Qu'est ce qu'un·e bénévole ?

Un·e bénévole est une personne physique qui contribue aux activités ou à la vie de l'association en donnant de son temps libre pour travailler sur des projets de l'association.

Un·e bénévole peut autant donner une heure de temps en temps qu'une journée par semaine: chacun·e est libre de donner un temps qui lui est raisonnable.

Quels sont les droits d'un·e bénévole ?

Un·e bénévole a plusieurs droits, en plus de ses droits d'utilisateur·trice:

- Participer quand bon lui semble aux diverses activités de l'association
- De ne pas réussir à accomplir les actions qu'iel à pris en main

Quels sont les devoirs d'un·e bénévole ?

Un·e bénévole a les mêmes devoirs d'un·e utilisateur·trice, et en plus:

- Tenir jusqu'au bout les responsabilités qu'iel prends. C'est à dire:
  - Soit mener à bien le sujet jusqu'au bout
  - Soit prévenir au plus vite s'il va y avoir un problème (imprévu, incapacité de continuer, etc.), pour pouvoir avec le collectif décider de ce qu'on fait (reprise par quelqu'un d'autre, ré-aménager le sujet, annuler, etc.)
- S'assurer que le collectif est au courant de ses activités bénévoles (pour éviter les doublons)

Comment devenir bénévole ?

N'importe quel utilisateur·trice peut devenir bénévole. (d'ailleurs on peut même faire du bénévolat sans être utilisateur·trice a priori).

Il n'y a pas de limite formelle entre ces deux status. Il suffit donc de se présenter sur le chat, et de rejoindre un groupe de travail (voir d'en créer un) pour commencer à bénévoler.

Cependant, on remarque qu'il est souvent plus simple d'être un minimum accompagné lors de ses premières contributions pour comprendre mieux les enjeux et être plus motivé ! Un bon moyen est donc de présenter sur le chat ses envies de contributions (sur quels sujets, avec quelles compétences, à quel niveau d'investissement), afin que les autres bénévoles puissent proposer des sujets et que des groupes puissent être rejoint ou créés !

Comment arrêter d'être bénévole ?

À tout moment on peut arrêter d'être bénévole pour Nebulae. Cependant pour le bon fonctionnement de l'association, il est demandé quelques éléments:

- Il faut prévenir le reste du collectif pour qu'il puisse se ré-organiser
- Si au moment ou l'on veut arrêter on a des responsabilités (projets en cours, connaissance qu'on est la·e seul·e à avoir, etc.), alors il faut les transmettre (transmission individuelle de projet, écrite de connaissance, ...)

Devenir utilisateur·trice

Tout d'abord, comprenons ce que veux dire devenir utilisatrice·teur de Nebulae, pour ensuite comprendre quel est la procédure pour nous rejoindre

Être utilisateur·trice de Nebulae

Un·e utilisatrice·teur de Nebulae est une personne (physique ou morale) adhérent à l'association et qui peut utiliser les services que nous proposons. Un·e utilisateur·trice a donc accès aux services, au support utilisateur (par email ou le chat), ainsi qu'aux outils de communication interne de l'association (chat et liste de diffusion). La frontière pour devenir membre actif ou bénévole est donc très fine (voir l'article dédié).

Quels sont les droits des utilisateurs·trices ?

- Utiliser tous les services de l'association
- Demander de l'aide sur les services de l'association
- Participer aux événements internes de l'association
- Participer aux assemblées générales de l'association, ainsi qu'aux prises de décisions dans les AG
- Participer à la vie de l'association, aux prises de décisions aux quotidien
- Devenir bénévole

Quels sont les devoirs des utilisateurs·trices ?

- Avoir une utilisation raisonnable des services (notamment afin de ne pas pénaliser les autres utilisateurs·trices)
- Respecter les Conditions Générales d'Utilisation
- Payer sa cotisation mensuelle en prix libre
- Prévenir l'association en cas de départ, volonté de ne plus utiliser les services

Comment devenir utilisatrice·teur de Nebulae ?

En général, voici comment se passe l'intégration d'un ou d'une nouvelle utilisatrice·teur à Nebulae:

1. La personne nous contact par email (contact@nebulae.co)
2. Un appel à lieux entre la personne et un·e membre actif de l'association afin de pouvoir clarifier ce que Nebulae propose, ainsi que ce que la personne attends.
3. S'il s'agit d'une personne morale, une consultation de l'association est faite pour valider son accueil
4. La personne reçoit un mail de bienvenue contenant un lien d'inscription afin de créer leur compte Nebulae

Et après ?

Cette partie est un brouillon: nous n'avons pas encore formalisé quelque chose de collectif à ce sujet

Il nous semble important d'avoir un suivi des nouveaux utilisateurs·trices afin de s'assurer qu'iels arrivent bien à utiliser les services, et qu'iels sont satisfait·es.

Pour cela nous avons envisagé plusieurs pistes (n'hésitez pas à venir donner votre avis sur le chat ou par email !):

- Mettre en place un système de parrainage pour que les nouvelles utilisatrices·teurs aient un point de contact défini (et plus humain qu'une adresse générique), et qui pourrait s'occuper de vérifier que tout va bien.
- Mettre en place comme suite de la procédure un email une semaine après l'accueil, puis un mois après, puis six mois après, pour s'assurer que tout va bien, que la personne a bien accès aux informations nécessaires à son usage.
- Mettre en place un questionnaire en ligne régulier pour remonter des informations sur l'utilisation des services, la facilité de compréhension et la satisfaction.

Comment arrêter d'être utilisateur·trice de Nebulae ?

Si à un moment vous souhaitez ne plus être utilisateur·trice de Nebulae, c'est tout à fait possible (encore heureux !).

Il vous suffit de prévenir par email (contact@nebulae.co), en précisant la date à laquelle vous souhaitez arrêter. Cela nous permet de tenir proprement la comptabilité ainsi que de supprimer vos données personnelles une fois que vous n'êtes plus utilisateur·trice des services.